

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SÉANCE DU 18 FEVRIER 2021**

N°: 06/21

**Objet : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE D'AIDE A LA DECISION POUR LES MARCHES PUBLICS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONAI**

L'an deux mil vingt et un et le dix-huit du mois de février
à 10 heures 45

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
DU PAYS SALONAI
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare les
Oliviers, Lamanon, Lançon-
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 12 février 2021 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Julie ARIAS, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Jean-Pierre CESARO, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Christian NERVI, Anne REYBAUD, Michel ROUX, Franck SANTOS, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Franck SANTOS, Henri PONS donne pouvoir à Nicolas ISNARD.

Date publication/affichage :

01 MARS 2021

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
21	18	21

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210218-06-21-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la délibération n°FBPA 055-9157/20/CM en date du 17 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil de Territoire du Pays Salonais ;

En application des articles L 2121-22 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est en effet possible de former une commission permanente chargée d'examiner les dossiers de sa compétence soumis en Conseil.

La délibération du Conseil de Territoire du Pays Salonais n° 96/20 du 19 novembre 2020 a permis la création d'une commission consultative d'aide à la décision pour les marchés publics dudit Conseil de Territoire et la désignation de ses membres titulaires et suppléants.

Suite à l'élection de Monsieur David Ytier au poste de 18^{ème} Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'une part et à sa démission de membre de la Commission Consultative d'aide à la décision pour les marchés publics d'autre part, il convient de procéder à son remplacement en tant que membre de ladite commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eygulères, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres à la commission mais au vote « à main levée » en application des dispositions de l'art L 2121-21 du CGCT.

- DESIGNE en qualité de membre titulaire, en lieu et place de Monsieur David Ytier :
- Julie Arias

- RAPPELLE la désignation suivante des membres de la commission consultative d'aide à la décision :

Est désigné en qualité de membre titulaire :

- Michel Roux
- Julie Arias
- Franck Santos
- Philippe Ginoux
- Christian Nervi

Est désigné en qualité de membre suppléant :

- Yannick Guerin
- Philippe Grange
- André Bertero
- Hélène Gente-Ceaglio
- Anne Reybaud

(suite délibération n°06/21)

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

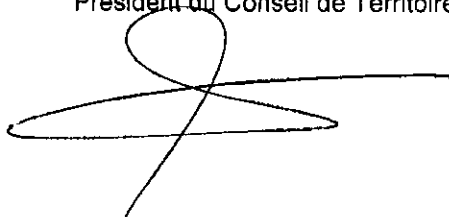
POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210218-06-21-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210218-06-21-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021